

FICHE 10 / L'ESSENTIEL SUR...

Formuler un vœu « PACES Ile-de-France »

Le vœu « Première année commune aux études de santé (PACES) Ile-de-France » comporte 7 sous-vœux correspondant aux différentes UFR médicales franciliennes.

Les règles pour formuler un vœu « PACES Ile-de-France »

- Il concerne tous les lycéens, quelle que soit leur origine géographique
- Les lycéens peuvent postuler à une ou plusieurs des UFR médicales franciliennes ; Il est conseillé de formuler un sous-vœu pour toutes les UFR médicales franciliennes que vous souhaitez
- Le vœu « PACES Ile-de-France » ne compte que pour un vœu parmi les 10 vœux possibles
- Les sous-vœux formulés dans le cadre du vœu « PACES Ile-de-France » ne sont pas décomptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20). Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.

Examen du dossier

- Les lycéens doivent constituer un dossier pour chacun des sous-vœux formulés
- Les caractéristiques des formations (capacités, contenus des enseignements, etc..) sont affichées au niveau de chaque université
- Les dossiers sont traités par chacune des universités de l'Ile de France

Les réponses des établissements aux lycéens

- à compter du 22 mai, les lycéens sont informés des réponses des établissements.

Mobilité géographique

Rappel : Les UFR médicales de l'Ile-de-France acceptent des candidats provenant de tout le territoire francilien. Un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas des académies de l'Ile de France sera cependant fixé par l'autorité académique.

Les lycéens de l'Ile de France peuvent ainsi candidater sur des formations de PACES hors de l'Ile de France mais un pourcentage maximum d'étudiants ne provenant pas de l'académie dans laquelle est située la formation sera fixé dans chaque académie. **Il est donc très fortement conseillé aux lycéens des académies d'île de France de candidater également sur les UFR médicales de l'Ile de France lorsqu'ils souhaitent formuler un vœu pour une formation de PACES hors de cette région. Il est également fortement conseillé**



aux lycéens des académies situées hors de l'Île de France souhaitant candidater également sur une formation de PACES en Ile de France de formuler un vœu pour une formation de PACES de leur académie.

Réinscription

Comme pour toutes les formations de PACES, les UFR médicales de l'Île-de-France ne reçoivent pas via Parcoursup de candidatures des étudiants déjà inscrits en PACES les années précédentes. Ces étudiants doivent s'adresser directement aux UFR concernées.